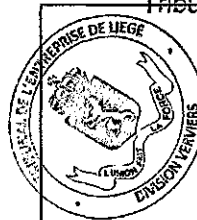




Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23011199

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

13 JAN. 2023

Le greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0459 378 340

Nom

(en entier) : **S.R.L. EXPLOITATION AGRICOLE ROYEN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **La Forge, 19 à 4890 THIMISTER-CLERMONT****Objet de l'acte : Démission d'un administrateur**

Composition du bureau

L'assemblée demande à Monsieur Luc ROYEN d'exercer la présidence.

Le président demande à Monsieur Lucien ROYEN de remplir le rôle de secrétaire et à Monsieur Christian ROYEN le rôle de scrutateur.

Constatation de la validité de l'assemblée générale

Le Président signale que tous les porteurs d'actions ont été convoqués verbalement et que, suivant la liste des présences ci-jointe, l'on constate la présence de 2.700 actions sur un total de 2.700.

Il ne doit dès lors pas être justifié des convocations. L'assemblée est donc valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1) Cession des actions de Monsieur Christian et Lucien ROYEN à Monsieur Luc ROYEN
- 2) Démission d'un administrateur

Délibérations et votes

- 1) Cession des actions de Monsieur Christian et Lucien ROYEN à Monsieur Luc ROYEN

L'assemblée accepte la cession des actions sur base de la convention qui sera signée le 23 décembre 2022.

Le registre des actions a été modifié en ce sens.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- 2) Démission d'un administrateur

L'assemblée décide d'acter la démission de Monsieur Christian ROYEN, domicilié rue Du Tennis, 24 à B-4890 THIMISTER-CLERMONT avec effet au 22 décembre 2022.

L'assemblée donne décharge totale pour son mandat pour la période du 01 janvier au 22 décembre 2022.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 24/01/2023 -- Annexes du Moniteur belge

Réserve
au
Moniteur
belge



L'assemblée s'engage à retirer la signature personnelle de Monsieur Christian ROYEN afin de décharger sa responsabilité dans les contrats établis au nom de la Société ROYEN auprès des différents organismes bancaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 14h20, après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par tous les porteurs des actions.

Lucien ROYEN Luc ROYEN Christian ROYEN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).